

République Française

Département Hérault – Arrondissement de Montpellier

Commune de Garrigues



Procès-verbal Conseil Municipal du 04 juin 2025

Le quatre juin deux mille vingt-cinq, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance publique, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Patrick MARY, Le Maire, pour délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour.

Ouverture de la séance : 19h10

Présents :

Patrick MARY, Alain SOUSSEN, Frédérique ALBERT, Incarnation SCHMID LOSSBERG, Stève LECHEVALIER, Elodie MARTIN, Michel HENRION, William VALAT, Wladimira GRONCHI, Emilie GAUTIER

Procuration(s) : aucunes

Absent(s) : aucun

Secrétaire de séance : Mme Elodie MARTIN a été nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- 1 Procès-verbal du conseil municipal du 04 juin 2025**
- 2 Délibération : correction de l'affectation des résultats 2024**
- 3 Délibération : correction vote du Budget Primitif 2025**
- 4 Délibération : amortissement des AC d'investissement versées et application de la procédure de neutralisation**
- 5 Questions diverses**

1. Procès-verbal du conseil municipal du 04 juin 2025

Le procès-verbal de la séance du 04 juin 2025 a été approuvé à l'unanimité des présents.

2. Délibération : correction de l'affectation des résultats 2024

Monsieur le Maire, Patrick MARY, rappelle que le compte administratif 2024, le compte de gestion 2024, l'affectation du résultat 2024 et le budget primitif ont été votés le 14 avril 2025.

Toutefois, l'affectation des résultats 2024 et sa reprise au Budget Primitif 2025 était erronée car elle ne prenait pas en compte les restes à réaliser de 2024, présents au compte administratif 2024.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'annuler et remplacer la délibération n°07-2025 du 14 avril 2025 sur l'affectation des résultats 2024 et de corriger le montant d'affectation comme suit :

DELIBERATION				
Affectation du résultat.				
Délibération du				
Conseil Municipal		de la commune de		GARRIGUES
BUDGET				
OBJET : affectation du résultat d'exploitation - exercice				2024
Le Conseil				
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2024				
- constatant que ledit compte présente un		excédent	cumulé d'exploitation	
de		315 509,40 €		
Ainsi déterminé				
- Résultat antérieur reporté		excédent	329 464,74 €	
		ou	déficit	- €
- Affectation à la section d'investissement :			190 239,47 €	
- Résultat de l'exercice (12) :		excédent	176 284,13 €	
		ou	déficit	- €
Résultat cumulé d'exploitation au 31/12/24		excédent	315 509,40 €	
(Résultat d'exploitation à affecter) ou		déficit	- €	
- et présente un résultat d'investissement de clôture				
de		99 198,59 €		
Ainsi déterminé :				
Solde cumulé d'investissement 2023		excédent		
		ou	besoin de financement	190 239,47 €
Solde des opérations de l'exercice		excédent	289 438,06 €	
		ou	besoin de financement	
Solde cumulé d'investissement au 31/12/2024				
compte 001 à reprendre en 2025 :		excédent (R001)	99 198,59 €	
		ou	besoin de financement (D001)	- €
Restes à réaliser en dépenses (dépenses engagées non mandatées)			215 418,09 €	
Restes à réaliser en recettes (recettes certaines - titres non émis)				
(le cas échéant, le ou les états des restes à réaliser seront joints à la délibération)				
Besoin de financement après prise en compte des restes à réaliser			116 219,50 €	
- Décide l'affectation du résultat de fonctionnement comme suit :				
- Au besoin de financement de la section d'investissement		(R1068) :	116 219,50 €	
- En affectation complémentaire en réserve :		(R1068) :	- €	
Reliquat à reprendre au budget 2025 au compte 002				
excédent reporté (report à nouveau créditeur compte 110)		Excéd.(R002)	199 289,90 €	
déficit à reprendre (report à nouveau débiteur compte 119)		déficit (D002)	- €	
TABLEAU RECAPITULATIF D'EXECUTION DU BUDGET DE L'ANNEE 2024				
SECTION	Résultat à la clôture de l'exercice n-1 au 31/12/2023	Part affectée à l'investissement exercice	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture de l'exercice
INVESTISSEMENT	-190 239,47 €		289 438,06 €	99 198,59 €
FONCTIONNEMENT	329 464,74 €	190 239,47 €	176 284,13 €	315 509,40 €
TOTAL	139 225,27 €	190 239,47 €	465 722,19 €	414 707,99 €

Le **Conseil Municipal** ouï l'exposé de Monsieur Patrick MARY, et, à l'unanimité des membres présents, **approuve la correction de l'affectation du résultat 2024.**

3. Délibération : correction vote du Budget Primitif 2025

Monsieur le Maire, Partrick MARY, rappelle que le Budget Primitif 2025 a été voté le 14 avril 2025, et pour établir celui-ci, il avait été voté l'affectation des résultats 2024.

Or cette affectation des résultats était erronée et a été modifié.

Monsieur Patrick MARY, présente alors au Conseil Municipal les nouvelles propositions pour le budget primitif de l'exercice 2025 comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	414 181,59€	450 433,09€
RECETTES	497 364,90€	450 433,09€
SOLDES	+ 83 183,31€	-

Le **Conseil Municipal**, après avoir délibéré, et à l'**unanimité** des membres présents, a approuvé les nouvelles propositions pour le Budget Primitif 2025, en recettes et en dépenses.

Et, ce budget primitif 2025 a été voté

- Par chapitre pour la section de fonctionnement
- Par chapitre pour la section d'investissement

4. Délibération : amortissement des AC d'investissement versées et application de la procédure de neutralisation

Monsieur le Maire, Patrick MARY, énonce le projet d'amortissement des AC d'investissement versées et l'application de la procédure de neutralisation :

Vu l'article L.2321-2-28 du code général des collectivités territoriales relatif à l'obligation des communes de moins de 3 500 habitants et les groupements de communes dont la population est inférieure à 3 500 habitants et pour leurs établissements, de pratiquer les dotations aux amortissements des subventions d'équipement versées ;

Vu la délibération 1502024 de Lunel Agglo du 26/09/2024, autorisant l'imputation d'une part de la compensation en section d'investissement ;

Vu le décret 2015-1846 du 29 décembre 2015 modifiant la durée des amortissements des subventions d'équipement versées par les communes et leurs établissements publics et portant neutralisation de la dotation aux amortissements des subventions d'équipements versées par les communes, leurs établissements publics et les départements ;

Vu le décret n° 2015-1848 du 29 décembre 2015 modifiant la durée des amortissements des subventions d'équipement versées lorsqu'elles financent des bâtiments et des installations ou des projets d'infrastructure d'intérêt national et portant neutralisation de la dotation aux amortissements des subventions d'équipements versées ;

Considérant le décret 2015-1846 permettant de neutraliser la dotation aux amortissements des subventions versées, par l'inscription d'une dépense en section d'investissement et d'une recette en section de fonctionnement.

Il est proposé au **Conseil Municipal**,

- **D'ADOPTER** la durée d'amortissement proposée dans le tableau suivant :

BIENS	DUREE D'AMORTISSEMENT
Subventions d'équipement versées au titre des Attributions de compensation d'investissement (2046)	1 an

- **DE NEUTRALISER** la dotation aux amortissements par l'inscription d'une dépense équivalente en section d'investissement au compte 198 « neutralisation des amortissements des subventions d'équipement versées » et d'une recette en section de fonctionnement au compte 7768 « neutralisation des amortissements des subventions versées ».
- **D'EXECUTER** l'ensemble de ces écritures avant le 31 décembre de chaque année

Ainsi, le **Conseil Municipal** a approuvé la présente décision à **l'unanimité**.

5. Questions diverses

Plusieurs questions diverses ont été soulevées :

- **14 juillet** : question pour l'organisation soulevée par Elodie MARTIN. Faire comme l'an passé, apéritif offert par la Mairie suivi d'un repas partagé (chacun amène quelque chose).
Le soir, la mairie pourra mettre à disposition un barbecue, où chacun pourra prolonger la journée avec ses grillades.
La Mairie installera une structure gonflable.
- **Cimetière** : question de Frédérique ALBERT. Question des concessions perpétuelles qui ne sont plus autorisées aujourd'hui. Eventuellement re-voter ce sujet qui avait été abordé en 2021.
Voir budget Columbarium.
- **Prochain Conseil Municipal** : question de Patrick MARY. Se déroulera le 30 juin 2025 à 18h30.
- **Inauguration Mairie/Ecole** : sûrement à partir de septembre 2025. Attendre passage pompiers, gendarmerie, Dekra...
- **Déménagement ALGECO – Mairie** : déménagement à faire de l'Algeco à la Mairie entre le 17 et le 30 juin pour pouvoir rendre l'Algeco le 30 juin.

Tous les points inscrits à l'ordre du jour ayant été passé en revue, M. le Maire, Patrick MARY, remercie les membres de son Conseil et lève la séance.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS

Monsieur Patrick MARY, Maire de Garrigues,

Sous réserve d'approbation lors du prochain Conseil Municipal

